



ՀԱՅՈՑ ԱՊՍՏՈՂՈՒԹԻՒՆ ՖՐԱՆՍԱՅԻ

Գերաշնորհ Ս. Վահան Եպս Յովհաննէսեան Առաջնորդ

DIOCÈSE DE FRANCE DE L'ÉGLISE APOSTOLIQUE ARMÉNIENNE

Son Excellence Monseigneur Vahan Hovhannessian, Primat de France

**REPRISE DES CEREMONIES
DANS LE DIOCÈSE DE FRANCE DE L'ÉGLISE APOSTOLIQUE
ARMÉNIENNE**

Alors que notre Diocèse, nos fidèles et le monde entier continuent de faire face à la pandémie de COVID-19, et que le gouvernement assouplit les restrictions de mouvement et de réunion, Monseigneur Vahan Hovhannessian, Primat du Diocèse de France de l'Église apostolique arménienne et Conseil diocésain vous informent des lignes directrices qui devront réglementer la restauration progressive des services religieux dans les paroisses du Diocèse de France.

Toutes nos Paroisses de France, selon les réglementations gouvernementales, doivent se conformer à ces directives.

Il reste cependant à la discrétion de chaque paroisse, de décider de rétablir les services religieux. Avec ces directives, nous n'avons pas l'intention d'obliger un prêtre ou des paroisses individuelles à mener des services religieux qui mettent notre clergé ou les fidèles en danger. La décision de rétablir les services religieux, comme indiqué ci-dessous, sera prise par le prêtre paroissial et le conseil paroissial de chaque paroisse.

Il faut souligner que bien que les lignes directrices suivantes aient été rédigées en tenant compte de la sécurité de notre peuple de fidèles et de la récente réglementation gouvernementale, les mesures prises ici n'éliminent pas les risques pour notre peuple et notre clergé.

Cela reste la décision réfléchie de chaque individu et / ou ménage fidèle de décider quand eux et leurs familles pourront progressivement retourner à l'église.

Nous conseillons que toute personne appartenant à un groupe à haut risque et toute personne qui se sent malade, de ne participer à aucune des activités énumérées au cours des premières semaines.

Il est fortement recommandé que la même restriction s'applique à toute personne âgée de plus de 60 ans.

Souvenons-nous que les solutions parfaites n'existent pas pour les défis sans précédent que la pandémie nous a imposés, en tant qu'Église et diocèse.

Par-dessus tout, nous devons protéger nos fidèles et l'unité de notre peuple en Jésus-Christ, en tant que Corps du Christ.

Alors que nous prenons diverses dispositions, nous devons éviter toute action, commentaire ou pensée qui mettrait en danger l'unité sacrée de notre Église, enracinée dans notre amour les uns pour les autres et pour l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ.

Les directives suivantes entreront en vigueur le dimanche 31 mai 2020 pour la Fête de la Pentecôte.

Les lignes ci-dessous décrivent les procédures à observer:

A. Prière Individuelle et entrée dans l'édifice de l'église:

A l'heure et les jours où il n'y a pas de services religieux, les visites peuvent avoir lieu pendant la semaine ou le dimanche après-midi, les heures précises devant être déterminées par le prêtre paroissial de concert avec le conseil paroissial et annoncé à la paroisse.

Les visites doivent être effectuées par une personne ou une famille à la fois.

La distanciation sociale doit être maintenue entre les membres d'un même foyer.

Les fidèles entrant dans l'église doivent porter des masques et éviter d'entrer en contact physique avec quoi que ce soit dans l'église, sauf des bougies, sans toucher à aucun autre objet.

Les prêtres devront veiller à ce qu'une bougie reste allumée dans chaque chandelier, évitant ainsi tout contact avec des briquets, des allumettes, etc.

Des dispositions doivent être prises par la paroisse pour un nettoyage régulier et approfondi du sanctuaire.

Il sera très utile de tenir un registre des noms des fidèles entrant dans l'église avec les dates et les numéros de téléphone, à des fins de recherche de contacts en cas d'infection.

Autant que possible, les paroisses devront fournir des masques et un désinfectant pour les mains aux portes de l'église, à l'usage de tous lors de l'entrée et de la sortie de l'église.

B. Confession privée / Conseil spirituel:

Ceux qui souhaitent voir le prêtre de la paroisse pour une confession privée ou un conseil spirituel peuvent visiter l'église pour le faire uniquement par arrangement préalable et un rendez-vous confirmé avec le prêtre paroissial.

Pendant la réunion, les sièges doivent être disposés conformément aux réglementations gouvernementales COVID-19 en matière de distanciation sociale.

Le prêtre et le visiteur doivent porter des masques faciaux.

Aucun contact physique n'est autorisé. Après la visite, les chaises et la zone générale doivent être désinfectées.

C. Divine Liturgie - Badarak:

Selon le Décret n ° 2020-618 du 22 mai 2020 émis par le ministre de l'intérieur, M. CHRISTOPHE CASTANER autorisant les assemblées ecclésiastiques à se dérouler selon les règles édictées, nous rappelons vivement à nos Prêtres et à notre Clergé que les règles de distanciation sociale s'appliquent toujours dans les réunions d'église.

La diffusion sur le net en direct des services religieux est encouragée à se poursuivre dans la mesure du possible.

La Sainte Communion ne continuera à être pratiquée que par le prêtre célébrant.

La pleine Communion de tous les fidèles sera rétablie dans une phase ultérieure.

En plus de ce que nous avons mentionné ci-dessus, les points suivants seront observés:

1) Divine Liturgie dans le sanctuaire de l'église:

La participation doit être strictement limitée au nombre de participants autorisé par les réglementations gouvernementales et pour permettre une distanciation sociale adéquate dans une église donnée.

Les participants doivent porter des masques et doivent se désinfecter les mains lorsqu'ils entrent et sortent.

Les parents doivent exercer une surveillance particulière sur leurs enfants, en s'assurant qu'ils ne s'égareront pas trop près d'autres personnes ou n'entrent pas en contact avec elles.

Les bancs doivent être marqués pour désigner des sièges individuels afin de maximiser l'espace entre les fidèles.

D'autres zones doivent être bouclées.

Les salutations doivent garantir que la distance sociale est maintenue en tout temps.

Le prêtre paroissial, en consultation avec le conseil paroissial, élaborera un plan équitable pour la participation des paroissiens au Badarak étant donné le nombre limité de fidèles autorisés dans l'église à tout moment.

Il est recommandé de tenir un registre de toutes les personnes présentes dans l'église pour les services, avec les dates et les numéros de téléphone, à des fins de recherche de contacts en cas d'infection.

La Sainte Communion n'est reçue que par le prêtre, au nom des fidèles.

Les responsables de l'accueil devront guider les fidèles lorsqu'ils quittent l'église pour maintenir une distance sociale, par banc par banc.

L'église entière doit être soigneusement assainie après chaque Badarak.

2) Divine Liturgie célébrée en plein air:

Lors d'occasions spéciales ou lorsque le curé et le conseil paroissial le décident, la Divine Liturgie - *Badarak*, et d'autres services religieux peuvent être organisés sur le terrain de l'église, lorsqu'un espace approprié le permet.

Cela devrait être considéré comme un arrangement extraordinaire et temporaire pendant la période de pandémie.

Un «Vemkar» devrait être placé sur une table appropriée, avec d'autres récipients et ornements coutumiers, avec un effort particulier pour maintenir la dignité du Saint Badarak.

Les chaises doivent être installées avec un minimum de 2 mètres de séparation dans toutes les directions (4m²).

Tous les participants doivent porter des masques faciaux. La participation doit être strictement limitée au nombre de participants autorisé par les autorités pour les rassemblements publics.

La Sainte Communion ne sera reçue que par le célébrant, au nom de tous les fidèles.

En raison du risque accru d'infection par le chant, les chanteurs de la chorale de ces services doivent rester à au moins 4 mètres dans toutes les directions, les uns des autres et de toute autre personne.

Les fidèles participants doivent s'abstenir de tout contact les uns avec les autres.

Le baiser de la paix peut être mené en inclinant la tête vers les autres, sans se toucher.

Le «Mas» doit être préparé par une seule personne, avec un masque, des mains désinfectées et en faisant généralement preuve d'une extrême prudence.

La même personne doit placer le «mas» dans des emballages individuels et le placer sur chaque chaise bien avant le début du Badarak.

Au moment de la Sainte Communion, le prêtre devrait inviter les fidèles à consommer le «mas» comme leur portion et leur participation au Badarak - comme le veut la tradition de l'Église arménienne pour ceux qui ne peuvent recevoir la Sainte Communion pour quelque raison que ce soit.

En fait, le mot « mas » en arménien signifie portion parce qu'il est censé être une portion du pain utilisé pour la Sainte Communion.

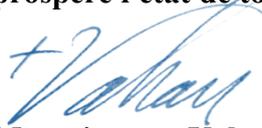
Au lieu de passer une assiette de collecte, les fidèles devraient être invités à faire une offrande volontaire au début ou à la fin du Badarak dans un panier ou une boîte prévu à cet effet.

Ceux qui s'occupent de la collecte doivent faire preuve d'une grande prudence dans le traitement des devises et des chèques.

Des panneaux concernant les pratiques de sécurité pendant la pandémie doivent être affichés bien en vue dans la zone de la célébration, ainsi que dans les locaux de l'église.

Nous prions pour que le Seigneur garde notre peuple et le diocèse en sécurité et fort, pendant cette pandémie et tout au long des années à venir. Nous publierons d'autres directives et instructions pour d'autres sacrements et services et activités de l'église dans des directives ultérieures.

« Bien-aimé, je souhaite que tu prospères à tous égards et sois en bonne santé, comme prospère l'état de ton âme » (3 Jean 1 :2).



**Monseigneur Vahan HOVHANNESIAN
Primat du Diocèse de France de l'Église Apostolique Arménienne**